

Nombre de Conseillers :	
en exercice	26
Présents	19 + 5 PV
Votants	24

# Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry

## Délibérations du Conseil Communautaire

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du CHÂTILLONNAIS-en-BERRY (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHÂTILLON-SUR-INDRE, sous la présidence de Monsieur Marc ROUFFY, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Date de la convocation : 4 avril 2024.

**Étaient présents :** Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Béatrice LE GLOANNEC, Pierre BERTHOUMIEUX, Jean-Louis MEUNIER, Alain BOURIN, Jacques CHARLOT, Alain JACQUET, Brigitte BARCELO, Danielle BERTRAND, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Joëlle DEPONT, Martial GARÇAULT, Annette GARCEAULT, Christian GIRAULT, Christophe GIRAULT, Marie-Noëlle LEOURIER.

**Avaient donné pouvoir :**

Gérard NICAUD, PV Marc ROUFFY, Michel BRAUD, PV à Marie-Noëlle LEOURIER, Françoise FAUCHON-VERDIER, PV à Jean-Marie BONAC, Corine MOURÉ, PV à Annette GARCEAULT, Martiale POURNIN, PV à Martial GARÇAULT.

**Absente excusée :**

Alexandra MATTHEY.

**Était absent :**

Bernard HOLLANDE.

**Secrétaire de séance :** Nelly BREMOND

**Objet : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENOU.**

Monsieur le Vice-Président indique que le Président de la SAS PE de Saint-Genou, 188 rue M. Béjart 34080 Montpellier, a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint Genou, composé de trois générateurs et de deux postes de livraison électrique.

Monsieur le Préfet a informé les communautés de communes, impactées par ce projet sur le plan paysager et/ou patrimonial, que l'inspection des installations classées de l'unité départementale de la DREAL Centre Val-de Loire avait estimé qu'une enquête publique pouvait être engagée et qu'elle se tiendra dans la commune de Saint-Genou du lundi 25 mars 2024 à 14 h 00 au jeudi 25 avril 2024 à 12 h 00.

Le conseil communautaire doit donner son avis sur ce projet avant le 10 mai 2024. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Genou, à la Préfecture de l'Indre et sur le site internet de l'État.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire ;

**EMET** un avis DEFAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint-Genou, tel que décrit ci-dessus,

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

POUR l'avis défavorable : 23

CONTRE l'avis défavorable : 0

Abstention : 1 (Monsieur Jacques CHARLOT)

Pour extrait certifié conforme.  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**Marc ROUFFY**

Pour extrait certifié conforme.  
La secrétaire,

**Nelly BREMOND**